

Marie-Claude BLAIS, *La solidarité. Histoire d'une idée*

Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des idées, 2007, 347 p.

Tanguy Wuillème

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/1929>

DOI : [10.4000/questionsdecommunication.1929](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.1929)

ISSN : 2259-8901

**Éditeur**

Presses universitaires de Lorraine

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 juillet 2008

Pagination : 402-406

ISBN : 978-2-86480-952-4

ISSN : 1633-5961

**Référence électronique**

Tanguy Wuillème, « Marie-Claude BLAIS, *La solidarité. Histoire d'une idée* », *Questions de communication* [En ligne], 13 | 2008, mis en ligne le 01 juillet 2010, consulté le 08 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/1929> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.1929>

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 avril 2021.

Tous droits réservés

---

# Marie-Claude BLAIS, *La solidarité.* *Histoire d'une idée*

Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des idées, 2007, 347 p.

Tanguy Wuillème

---

## RÉFÉRENCE

Marie-Claude BLAIS, *La solidarité. Histoire d'une idée*. Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des idées, 2007, 347 p.

- 1 Si la solidarité est devenue un mot passe-partout pour décliner des formes d'activités sociales alternatives au ronronnement administratif et capitaliste actuel, elle évolue pourtant dans un flou dommageable à sa signification. Le mérite de l'ouvrage de Marie-Claude Blais est de dépeussier ce qui fut, dans le tournant 1900, la doctrine phare d'une série d'acteurs et penseurs républicains qui formèrent le parti radical (1901) et élaborèrent une troisième voie censée résister à la fois à l'égoïsme de l'individualisme libéral, au socialisme collectiviste et au désir unificateur des Églises. Il se pourrait que nous soyons aujourd'hui en train de rejouer la même pièce, sans les radicaux qui n'en sont plus.
- 2 Un siècle après la Révolution de 1789, « la question sociale » est à l'ordre du jour : comment créer du lien social dans un contexte de désaffiliation (ruine de la fonction sociale du christianisme et des appartenances corporatistes), de solitude des individus, de souveraineté égoïste de *l'homo œconomicus*, du fait de l'accroissement du mépris des classes sociales entre elles ou plutôt de l'ignorance des compétences et aspirations de chacun. Plutôt que de laisser la violence résoudre d'elle-même les problèmes, plutôt que de croire béatement dans les apports du progrès des technologies de communication, des hommes politiques font le pari de la solidarité. Ils sont optimistes et croient en l'avenir républicain. Pour cela, ils disposent de tout un héritage éclectique de penseurs auprès desquels ils vont bricoler une doctrine sociale afin de ne pas réduire la compréhension du politique sous la seule forme de l'affrontement, du *distinguo ami/*

ennemi, de la défiance généralisée. Marie-Claude Blais retrace la genèse plurielle de ce mouvement, puisque les gens se citent, et se récitent, se contredisent aussi, et repère deux grandes sources d'inspiration : ceux qui œuvrent pour un équivalent laïque, au fond pour une transposition des concepts chrétiens et de l'idée de charité mais qui visent une religion nouvelle et ceux qui se nourrissent des apports scientifiques en tous genres pour étayer la maison du peuple.

- 3 Il s'agit de se détacher de la vieille image de l'union mystique de tous les hommes en Dieu et de construire une autre harmonie (Charles Fourier), le monde moderne est encore plein d'une espérance, il faut une religion de l'avenir, de la vie selon les termes de Pierre Leroux (*Aux Philosophes. Aux artistes. Aux Politiques*, Paris, Payot 1994). Mais on insiste sur l'idée de dette entre les générations, la vacuité crée l'effroi : on a perdu un soutien métaphysique d'explication du monde mais aussi d'autorité, de hiérarchie, de tradition, tout ce qui contribuait à la cohésion sociale. Pierre Leroux, mais aussi Constantin Pecqueur (auteur redécouvert, que Marx avait longuement médité, voir *Socialisme et internationalisme*, Genève, Droz, 1919) échafaude dans les années 1840 une recherche de l'unité perdue. Depuis les travaux de Miguel Abensour (*Le procès des maîtres rêveurs*, Arles, Sulliver, 2000), on sait que l'esprit d'utopie est plein d'une richesse créative, du moment d'ailleurs que ces auteurs prennent en compte l'histoire et l'état matériel des sociétés. Mais l'unité ne se fera pas seulement sur une base politique, nationale, ni seulement entre prolétaires (en cela elle se distingue de l'idée de fraternité) mais de manière universelle : on a un mot pour cela, le socialisme dont Leroux est l'inventeur. Elle est une philosophie avant d'être une politique et repose sur la loi de solidarité. On y pense l'idée de justice distributive (notons que les radicaux seront les défenseurs acharnés de l'impôt progressif), d'assistance et de secours mutuels.
- 4 Cependant, c'est la science qui impulse l'injonction solidaire : la biologie naissante permet d'insister sur le lien organique entre les hommes, il existe une interdépendance naturelle des êtres vivants entre eux et avec leur milieu. Le darwinisme montre que les organismes supérieurs sont associés et non pas seulement agrégés, le principe d'association est la condition générale du progrès, d'une meilleure santé sociale. On est en plein dans le sophisme naturaliste que dénoncera plus tard George E. Moore, à croire qu'une chose plus évoluée est bonne. La société est assimilable à un organisme, elle constitue un « milieu moral », l'homme est bien un animal social, qui ne peut s'individualiser que par la société. Là encore, Marx sera rejoint par Tarde, Taine, Renan ou Durkheim, s'agissant de contrer l'individualisme né avec la Déclaration de 1789. La sociologie va fournir un autre appui à l'idée de solidarité morale : le lien organique est social (solidarité sociale). On retrouve l'idée de dette, nous sommes débiteurs les uns des autres, des anciens, des contemporains, l'ethnologie est venu souligner la vieille idée de Saint Thomas d'Aquin, on croit rendre ce que l'on a reçu : la vie, les biens, l'amour... on le doit aux morts, aux vivants, à la cité, à l'État.
- 5 Qui dit dette dit devoir strict à l'égard de la collectivité. Charles Renouvier (auquel Marie-Claude Blais avait consacré son précédent ouvrage) ajoute même l'idée de devoir envers soi-même. Ces devoirs, nous les pensons aujourd'hui comme étant contradictoires car ils ne sont des devoirs qu'envers des entités abstraites, des principes impersonnels ou sont de simples préceptes de prudence. Pourtant, à l'époque, cette idée permet de défendre l'idée de solidarité personnelle, où l'homme malgré ses habits, ses habitudes détient une capacité de réflexion et de délibération qui le rend

fondamentalement libre. La solidarité devra donc se faire sur une base plus volontariste et artificielle que le simple jeu des milieux naturel, moral (au sens de mœurs) et social.

- 6 Le droit, les apports de la science juridique constituent les outils de réalisation de la solidarité qui ne peut être assurée par la simple interdépendance biologique, morale et sociale. Ce qui ruine, selon nous, les espoirs du libéralisme économique (régulation automatique par le marché, à l'époque les harmonies économiques de Frédéric Bastiat, de Gustave de Molinari, voir pour ces deux auteurs, Pierre Rosan-vallon, *Le libéralisme économique*, Paris, Éd. Le Seuil, 1989) mais aussi les transcendances immanentes (injonction morale envers le visage d'autrui issues de Lévinas). Le problème central posé à la solidarité reste la question du mal, fondement de toute la philosophie politique depuis Machiavel et Hobbes : sa présence, son insistance malgré le progrès, la possibilité même d'une solidarité dans le mal. Marie-Claude Blais présente à ce propos les analyses d'un instituteur, Roger Cousinet, qui dénonce l'esclavage de la solidarité enfantine dans la classe : non pas désir de s'entraider mais grégarisme, obéissance, servitude volontaire qui devient seconde nature et future faiblesse de l'adulte.
- 7 Le droit donc, doit faire passer la solidarité dans les faits. Il fallait un homme de terrain, d'administration, un éphémère avocat républicain, sénateur de la Marne, plusieurs fois ministre, qui comme préfet du Tarn en 1882 a refusé d'envoyer l'armée pour mater la grève des mineurs de Carmaux : Léon Bourgeois. Il a peur de la violence révolutionnaire et s'inquiète du marxisme grandissant mais plus encore du boulangisme, c'est pourquoi il promeut avec ténacité et succès la doctrine de la solidarité. En 1896, il publie son ouvrage phare, *Solidarité*, qui va assurer la fortune sociale de la notion. Léon Bourgeois va devoir défendre sa doctrine, il montre qu'elle peut être à la base d'une organisation positive qu'elle permet de fonder les règles d'un nouveau droit, le droit social, qu'elle est le contenu de l'idéal formel de la justice. Le noyau de ses réflexions est l'idée de quasi-contrat. Léon Bourgeois est un héritier des thèses d'Alfred Fouillée (*Critique des systèmes de morale contemporains*, Paris, Germer Baillières, 1883), de son idée moderne du droit où le contrat est marque de civilisation : liberté, fidélité, confiance, le contrat est en son fond, implicite, qui relie les individus entre eux, contrat signé par la seule acceptation de la vie en société, par le simple fait de consentir à agir avec les autres. Pas besoin de signature réelle, de convention et qui ne dit mot consent. La solidarité est donc une obligation née du fait de rester dans une société donnée. On retrouve ici la « position originelle » de John Rawls (*Théorie de la justice*, trad. de l'américain par Catherine Audard, Paris, Éd. Le Seuil, 1977) ou la défense socratique à ne pas fuir la peine de mort prononcée par la cité à son encontre. Du coup, Léon Bourgeois opère une redéfinition de l'État : il ne peut être une substance extérieure, une personne supérieure aux individus comme le voudrait un certain collectivisme ; il ne peut être qu'une grande société d'actionnaires. Même chose pour la Société, elle n'est que les individus qui la composent. Émile Durkheim reprendra cet éloge de l'avancée du droit contractuel et du recul du droit pénal, insistera comme Léon Bourgeois sur la nécessité d'un État pour assurer l'égalité et le respect de ces contrats internes à tous les domaines sociaux.
- 8 Si l'État doit être l'arbitre de la justesse et de la justice de ces contrats entre les individus, s'il doit, et l'Affaire Dreyfus l'a souligné, faire passer le droit des individus avant toute chose (les radicaux ont mis du temps à réagir), il faut pour ces derniers insister sur l'idée de responsabilité des individus entre eux tout en maintenant un arbitre social. Un « socialisme libéral », la formule est de Léon Bourgeois, elle montre la

volonté de concilier les libertés individuelles (notamment le droit de propriété) et une action sociale de l'État. Il est dommage que le livre de Marie-Claude Blais n'insiste pas davantage sur les mesures prises par un tel projet lors de l'exercice du pouvoir par des radicaux. Certes, il y a une « imprécision sur les fonction de l'État-nation », un flou dans les notions émises par les socialistes et les radicaux ensemble : « propriété solidaire », « démocratie économique », certes les expérimentations sont nombreuses (coopératives, mutualités, bourses du travail, banques populaires) mais elles débordent le projet radical au fond assez timoré.

- 9 On a parfois l'impression que la solidarité constitue un mot porteur, une étiquette susceptible de conduire un élan d'entraide, d'empathie et de sympathie généralisée mais qu'il fut appliqué par des forces sensiblement éloignée des radicaux. Toujours est-il qu'ils ont su accompagner des initiatives fortes, dont l'exemple le plus actuel encore est celui des Universités populaires.
- 10 Marie-Claude Blais accorde une place relative au rêve de pénétration de l'idée solidaire par l'éducation, c'est pourtant ici que la doctrine est entraînante. Puisque l'obligation forcée à la solidarité n'est pas souhaitable, que son oubli est toujours patent au regard des égoïsmes, il faut enseigner, donner à sentir et faire comprendre l'éthique solidaire. Les alliés de Léon Bourgeois sont Ferdinand Buisson, Charles Seignobos, Emile Boutroux, Gabriel Séailles, la Ligue de l'enseignement, tous activeront la passion de l'école républicaine, mobiliseront les hussards de toutes sortes. Toute la morale, laïque, civique, gratuite, sacrificielle, philosophique y sera enseignée jusqu'à la disparition même des cours de morale. Ces mêmes acteurs, au niveau national et local, développeront la solidarité entre les classes sociales, entre le monde ouvrier et la bourgeoisie, enseigneront et rendront performative l'idée de solidarité au sein des Universités populaires, du moins jusqu'en 1914. Ensuite, la bourgeoisie et son catholicisme social reprendront le dessus. Il y eut aussi, sur le plan culturel, le théâtre populaire, la création du théâtre de Bussang.
- 11 Cependant, l'auteur ne se penche pas assez sur ce mouvement solidariste dans son ensemble, notamment sur le grand mouvement coopératif que l'on connaît avec les travaux de Jean Gaumont. Les hommes appartenaient souvent à plusieurs nébuleuses et ne concevaient pas une action qui soit monologique, elle était syndicale, coopérative, politique, éducative, ils dessinaient sans le savoir un type d'intellectuel ordinaire, humble mais dont la volonté de rapprocher les lieux et les citoyens était d'une grande consistance, solide, de ce *solidum* qui craint la parcellisation des tâches et le saupoudrage, qui travaillent pour les plus démunis.
- 12 Par ailleurs, il est difficile de percevoir la pertinence d'une telle doctrine républicaine, non pas que le républicanisme soit inutile, en témoigne plutôt sa force et son originalité dans les travaux de Quentin Skinner (*La liberté avant le libéralisme*, Paris, Éd. Le Seuil, 2000) de Philip Pettit (*Républicanisme*, Paris, Gallimard, 2004), de Claude Nicolet (*L'idée républicaine en France*, Paris, Gallimard, 1982) ou de Marcel Gauchet (*La religion dans la démocratie*, Paris, Gallimard, 1998), mais plutôt du fait même d'un épuisement de son idée dû à l'affaiblissement de la puissance publique. Les doctrinaires républicains avaient une conception du monde cohérente, ils étaient activistes et normatifs, voulaient faire du citoyen un participant actif et informé en vue de construire un nouvel ordre social volontaire (même s'ils ont longtemps fermé la politique aux femmes). Il n'est pas sûr que cette confiance accordée à la spontanéité auto-

organisatrice de la société soit aujourd'hui pertinente, au vu d'une défiance généralisée des secteurs sociaux entre eux.

- 13 Les apôtres de la solidarité défendaient l'idée d'un État renonçant à sa prééminence souveraine mais encore efficace, plutôt État légal qu'État de droit, gratifiant ceux qui œuvraient pour le public (avec un régime spécial de retraite) : un État des services publics, celui que théorisaient en 1901 Léon Duguit (*L'État, le droit et la loi positive*, Paris, Fontemoing, 1901). Ce que Charles Gide (*La Solidarité*, Paris, Presses universitaires de France, 1934, p. 110) - que Marie-Claude Blais nous aide enfin à reconnaître - appelait « l'expression visible du lien invisible qui unit les hommes vivant dans une même société ». Or, force est de constater que, depuis le début des années 80, cette forme républicaine se réduit à peau de chagrin devant la dérégulation généralisée opérée par l'économie libérale, devant la dévalorisation de la fonction publique et les services d'intérêt général.
- 14 Si les espoirs d'une reconquête du social par lui-même ne peuvent s'inscrire ni dans l'individu, ni dans l'État, ni dans la société, peut-être est-il une utopie d'une solidarité plus circonscrite, plus humble au sein d'associations, de syndicats, d'entreprises, d'universités solidaires, populaires où le « je » et le « nous » se complètent, s'expérimentent. Les citoyens y trouveront un élan qui a déserté les institutions publiques et privées.

---

## AUTEURS

**TANGUY WUILLÈME**

Université Nancy 2 CREM, université Paul Verlaine-Metz, Tanguy.Wuilleme@univ-nancy2.fr